



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°458-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été approuvé par le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, le 10 septembre 2024 et entre conséquemment en vigueur en date du présent avis :

Règlement 458-2024 modifiant le règlement 2021-05-04 portant sur la gestion contractuelle

Ce règlement augmente la liste de gré à gré.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 1111 rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 11 septembre 2024.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°458-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été approuvé par le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, le 10 septembre 2024 et entre conséquemment en vigueur en date du présent avis :

Règlement 458-2024 modifiant le règlement 2021-05-04 portant sur la gestion contractuelle

Ce règlement augmente la liste de gré à gré.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 1111 rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 11 septembre 2024.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, MRC de Pierre-De Saurel, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis de promulgation du règlement 458-2024 pour modification du règlement sur la gestion contractuelle] conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 11 septembre 2024 à chacun des endroits suivants :

Bureau de la mairie situé au 1111 rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu;
Le site web de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 11 septembre 2024

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et secrétaire-trésorier